

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/81

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 12 décembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Vote Contre :	0
Abstentions :	7

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BENCADI Karim, MORIN-DESMURS Michèle, et MATHIEUX Marc, CLEMENT Nathalie,

Procuration : MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE, DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à Daniel LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir DELANGLE Sylvain, BOUCLIER Florence a donné pouvoir à Michèle MORIN-DESMURS.

Absents excusés : Georges BUSSEUIL

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable et autorisation de signer les marchés publics.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 02 octobre 2023 du comité syndical du syndicat d'adduction d'eau du Charollais portant constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant le SAE du Charollais comme coordonnateur ;

Considérant les réunions organisées par M. le Sous-Préfet de Charolles sur la problématique de l'alimentation en eau potable de l'arrondissement de Charolles.

Considérant qu'il a été convenu par les collectivités de réaliser une étude complémentaire au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SAE du Charollais sur le périmètre élargi des syndicats et des principales villes acheteuses.

Considérant que le SAE du Charollais déposera une demande de subvention au nom du groupement de commandes auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Considérant qu'il convient de mettre alors en place un groupement de commandes selon les dispositions des articles L.2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie. Elle prend acte de la création du groupement de commande et désigne le SAE du Charollais comme coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix POUR et 7 ABSTENTIONS :

-ACCEPTE l'adhésion de la commune de La Clayette au groupement de commandes constitué pour la réalisation de l'étude complémentaire au schéma directeur d'alimentation en eau potable

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le <u>10/12/2023</u>
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,